

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-1164

présenté par

M. Colas-Roy, M. Zulesi, M. Sempastous, Mme Riotton, Mme Tiegna, Mme Brulebois, Mme Janvier, M. Krabal, Mme Mauborgne, M. Cabaré, Mme Sylla, M. Venteau, Mme Racon-Bouzon, M. Perrot, M. Kerlogot, M. Haury, Mme Le Feur, M. Barbier, Mme Degois, Mme Michel, M. Thiébaud, M. Rebeyrotte, Mme Mörch, M. Buchou, Mme Charrière et Mme Vanceunebrock

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	7 500 000
Jeunesse et vie associative	7 500 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	7 500 000	7 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à enrichir le Service national Universel (SNU) en créant un parcours de spécialité dédié aux enjeux environnementaux, un SNU écologie.

Le SNU vise à proposer "une aventure inclusive et universelle pour donner aux jeunes les clés de leur avenir commun". Or, les enjeux écologiques sont au cœur des préoccupations et de l'engagement de nos jeunes concitoyens. La création d'un parcours dédié aux enjeux environnementaux au sein du SNU permettrait à la fois de satisfaire cet intérêt générationnel mais également d'accélérer la transition écologique en poursuivant un triple objectif :

- Apporter une formation concrète, de terrain aux enjeux environnementaux (agro-écologie, biodiversité, recyclage, énergies renouvelables...) et rendre accessible pour les jeunes des métiers qui font du sens,
- Permettre aux jeunes d'appréhender les solutions écologiques essentiels au développement d'une société plus résiliente,
- Accélérer le changement des comportements en faveur de la transition écologique.

La création d'un SNU écologie permettra à chacun d'agir davantage en faveur de l'environnement. Ce SNU écologie permettra également de valoriser des métiers essentiels au développement durable de nos modes de vie, notamment au sein des filières agricoles.

Le programme 163 de la mission "sports, jeunesse et vie associative" prévoit une cohorte de 25 000 jeunes pour le SNU en 2021. Le présent amendement propose d'apporter un budget additionnel de 1 500 euros par jeune souhaitant bénéficier du parcours SNU écologie. Il s'agit ici d'envisager qu'un cinquième de la cohorte, soit 5 000 jeunes, participent à ce parcours SNU écologie, soit un budget global de 7 500 000 euros.

Cet amendement vise donc à prélever 7 500 000 euros sur l'action 02 "développement du sport de haut niveau", dotée d'un budget total de 273 632 151 euros, du programme 219 "Sport" de la mission, afin d'abonder l'action 06 "Service national universel" du programme 163 "jeunesse et vie associative".

Le présent amendement a été travaillé avec l'association Décllic, fondée par des étudiants de SciencePo.